Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_34-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 mars 2026

Convocation du :	25 mars 2026	
Date d'affichage :	25 mars 2026	
Nbre de conseillers en exercice :		23
Présents :		22
Votants :		23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/03/34 (Nomenclature 5.3)

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Étaient présents :

CHASTEL Olivier, THERIN Emmanuel, MICHEL Astrid, PREAUCHAT Gaëtan, CADIOU Marion, HYMERY Sébastien, FRENETTE Philippe, PORTIER Gérard, HESRY Michel, RAOUL Laëtitia, DUPLESSY Claire, KHAMAROU Hela, DUBUS Armand, VINATIER Frédéric, ROUSSEAU Patricia, SIMON Selma, RUEN Pauline, ROUVRAIS Suzon, GUILLOU-COROUGE Françoise, AUBRY Isabelle, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas.

Absent excusé :

CHATTARD-GISSEROT Thibault

Procuration : CHATTARD-GISSEROT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Pauline RUEN.

Désignation des membres d'une commission des marchés à procédure adaptée (COMAPA)

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_34-DE

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions ;

A l'instar du projet de délibération n°2026/03/32, il peut être institué une commission facultative des marchés à procédure adaptée afin d'émettre un avis sur les marchés inférieurs aux seuils des procédures formalisées d'autant que le seuil de transmission des marchés de travaux, services et fournitures au contrôle de légalité est fixé au 1er janvier 2026 à 216 000 € HT.

Elle permet ainsi de garantir la transparence dans le choix des attributaires de marché et peut se présenter avec 4 membres en plus du Maire.

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité de proclamer membres de la COMAPA les candidats suivants :

	Liste Quintin, partageons l'avenir	Liste Construire ensemble pour demain
Prénoms et noms des candidats	Titulaire 1 : Astrid MICHEL	Titulaire 4 : Nicolas CARRO
	Titulaire 2 : Armand DUBUS	Suppléant 4 : Thibault CHATTARD-GISSEROT
	Titulaire 3 : Emmanuel THERIN	
	Suppléant 1 : Pauline RUEN	
	Suppléant 2 : Philippe FRENETTE	
	Suppléant 3 : Sébastien HYMERY	

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Pauline RUEN